TERRITOIRE DU RUANDA-I

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES

Usumbura

le 22 février 1960.

, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

() N° 221/21/I.054.-

KIBUNGO

Réf. nº:

Annexe Bijlage

Objet Voorwerp:

Agrandissement bureau du territoire de Kibungu.

> TP 1/02/AT 7.3.1960

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

TRANSMIS copie pour information à Monsieur Le Résident du Ruanda à K I G A L I . -

de et à KIBUNGU. -

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant à votre lettre n° 395/T.P.1/02/P. du 29 janvier 1960, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Service des Travaux Publics m'informe que les crédits disponibles au B.E. 1959 pour les agrandissements de bureaux de territoire ont été subdélégués entière ment pour les bureaux de Kibuye, Kigali et Astrida.

D'autre part, aucun crédit n'a été retenu au B.E. 1960 pour l'agrandissement de bureaux d'autres territoires.

Pour le Chef du Service des Affaires Indigènes, Le Chef de Service-Adjoint, P.CHOTTEAU. 1-.2.0.-/

RESIDANCE DU AMAINA TEA INCINE DE KIEURGU

OBJET:

Agrandissement burcau Territoire.- ribunga, le 29 janvier 1960.-

110 395 /F. F. 1/02/P.-

C.F. à Monsieur le Résident da Rum da à <u>Migali.-</u>

L'ADMITTIST AMEUR DE TERRITORIE, J. PETIT.-

A Tonsieur le vice-gouverneur général, gouverneur du Ruanda-Grundi à

JSJABULA --

S/c. de Monsieur le mésident du muanda à Kigali.-

Monsieur le vice-gouverneur général,

Je vous serais très obligé de me faire savoir si une décision a été prise concernant l'agrandissement du bureau du Perritoire de Kibungu (vos lettres 22120/000262/4680 du 22 septembre 1958 et 661/4337 du 3 décembre 1958).-

G'ALMINISTRATEUR DE TERRITOIRE, J. PETIT.- R.Ph.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

KIBUNGU , le 26 décembre 1958.

RUANDA-URUNDI GEBIED RESIDENCE DU RUANDA TERRITOIRE DE KIBUNGU

1 0 No 4584/T.P.2/M.

Réf. nº:

Annexe Bijlage

Objet Voorwerp:

Agrandissement bureaux Territoire (B.E.1959) .- Copie pour information à Monsieur le Résident du Rusnda à KIGALI.-

L'Administrateur de Territeire,

J. PETIT ..

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA .-

S/C. de Monsieur b Résident du Ruanda à KICALL.

Monsieur b Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre le ttre n° 661/4337 du 6.12.58, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai donné suite à votre lettre n° 22120/008262/4680 du 22.9.58, par ma lettre n° 3714/T.P.2/02/M. du 25 octobre 1958. —

L'Administrateur de Territoire.

J. PETIT ..

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

(1) Nº 661/4 73 77

USUMBURA

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI

- Monsieur le Résident de l'Urundi à KITSBA - Monsieur le Chef du Service des Affaires Indigènes à USUMBURA.

, le

. de

Réf. nº:

Annexe Bijlage

Objet Voorwerp

territoire - B.E.

Dos. 19-661-12.

Monsieur l'Administrateur de Territoire de et à

KIBUNGU.

Monsieur l'Administrateur de Territoire.

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la lettre 22120/008262/4680 qui vous a été adressée le 22 septembre dernier par Monsieur le Vice-Gouverneur Général.

J'ai le regret de devoir vous informer que l'ouverture d'urgence du crédit demandé au B.E. 1959 pour agrandissement de bureaux de territoire ne pourra être faite qu'après établissement d'un programme complet, dont la réa-lisation est retardée tant que réponse n'aura pas été donnée par tous les chefs de territoire.

> LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS DU RUANDA -URUNDI J. SCHEUFELE ..

> > INGENIEUR PROVINCIAL.

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOTRE DE KIEUNGU.

RUV.M.-/

(1) No 3414/TP.2/02/M.-

Réf. nº:

Annexe Biilage

Objet Voorwerp

Agrandissements bureaux de Territoire B.E. 1959.- TRANSMIS copie pour information à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-

Pour l'Administrateur de Territoire, absent, L'Administrateur Territorial Assistant, MULLER W.E.-

, le 25 Octobre 1958.-

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda- Urundi à <u>USUMBURA.</u>

S/c. de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à votre lettre nº 22120/008262/4680 du 22 septembre 1958, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert les devis, croquis et justifications pour la construction d'un bureau destiné au Secrétaire de Territoire.

Pour l'Administrateur de Territoire, absent, L'Administrateur Territorial Assistant, MULLER N.E.- TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES Usumbura, le 22 Septembre 1958.-N°22120/008262/4680.-

OBJET: -

Agrandissements bureaux de Territoire B.E.59.-

TRANSMIS copie pour information à - Mr.le Résident du Ruanda à KIGALI.

- Mr.le Résident de l'Urundi à KITEGA
- Mr.le Directeur des Travaux Publics à USUMBURA.

Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS) de et à

3361 T. 99.18 \ N.

KIBUNGU

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

En vue de me permettre d'établir un programme équitable d'agrandissement des bureaux de Territoire trop exigus, j'ai l'honneur de vous demander de faire parvenir à Mr.le Chef du Service des Travaux Publics votre demande éventuelle comprenant croquis et devis calculé au plus juste en régie, avec les justifications nécessaires pour les locaux supplémentaires demandés.

Les demandes me parviendront sous le couvert du Résident avec ses avis et considérations.

Je vous signale que le libellé de la prévision budgétaire du B.M.59 - I5 - I. Agrandissement des bureaux de Territoire de Shangugu et d'Astrida a été modifié comme suit :

- Agrandissement de bureaux de Territoire - I.000.000.-Frs.

La présente vise plus particulièrement l'agrandissement des bureaux de Territoire de Kigali, Astrida, Shangugu et Ruyigi.

La construction d'un nouveau bureau de Territoire à Ngozi a été retenue sur B.E.59.

1 piece 4 m. Jan receid der Torndon 4 n. land com bedan Pour le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi, absent, Le Commissaire Provincial, P. LEROY.- /-.K.C.-/

AESIDENCE DU RUANDA ERRITOIRE DE KIBUNGU

JUSTIFICATION DE L'AGRANDISSEMENT DEMANDE.-

1°- Pièces existant actuellement.

1 bureau occupé par l'Administrateur de Territoire 1 bureau occupé par l'Administrateur Territorial Ass.Ppal 1 bureau occupé par Comptable Territorial avec chambre

1 pièce occupée par 3 Karani (comptabilité BO, Commissair de Police et Gardien de Prison).

1 pièce occupée par <u>Cinq</u> Commis et secrétaires indigènes. 1 pièce occupée par le Secrétaire de Territoire et un

commis.

Inconvénients: encombrement des pièces occupées par les commis et secrétaires

- manque absolu de places pour classement des dossiers et archives.

20- Agrandissement demandé.

1 bureau de 4,50 x 4,50 destiné au Secrétaire de Territoire.

Avantages : - dégagement d'une pièce par le Secrétaire de Territoire et possible de répartir les six commis et secrétaires dans 2 pièces.

- possibilité de classer normalement les dossiers et archives du Territoire.

Kibungu, le 25 octobre 1958.-Pour l'Administrateur de Territoire, absent. L'Administrateur Territorial Assistant, MULLER.N.E .-



1º Fondation en moellons

: 1 x 40 = : 100 x 4 = : 0,4 x 180 = Moellons : 40 .-Ciment 400.-Sable 72 .-Eau 11.-1 x Manoeuvre 2 Option 转 45 .-Maçons 45 .--3 x 15 Aides Time Ones 0 50 Capita : 0,1 x 5.-618.-Frs.

Cubage : 8 m3

8 x 618 = 4.944.-Frs

4.944.-Frs

2º Murs d'élevation - maconnerie en briques

0,6 x 770 60 x 4 462 .-Briques 2 22 240 .-Ciment 0,3 x 180 54 .-Sable = Eau 2 3 x 45 15 50 Maçons 135.-: 22 Aides 75.-2 === : 0,1 x Capita =Matériel échaffaudage, outil-40 .lage 1.011.-Frs.

Cubage :

A. 6,534 m3 B. 4,327 m3 C. 3,236 m3

Total: 14,097 m3.

 $14.097 \times 1.011 = 14.252.$

14.252.-Frs

3° Charpente toiture.

Bois : 1,02 x 4000 = 4.080.Charpentier : 6 x 45 = 270.Aides : 6 x 15 = 90.Carbonileum : 10 x 25 = 250.-

Cubage : 0,610 m3

 $0,610 \times 4.690 = 2.860,90 \text{ Frs.}$

2.861.-Frs.

4º Toit en tôles galvanisées.

le m2 5,6 x 26 = 145,6 surface: 22,50 m2 22,50 x 145,6= 3.276.-Frs

3.276.-Frs

```
5º Plafond.
                              1,02 x 4.000 =
                                                  4.080 .-
    Bois
                                         45
                                 6 x
                                                    270 .-
    Charpentier
                                             -
                         2
                                 6 x
    Aides
                                                     90 .-
                                             200
                         2
                                         25
    Carbonileum
                         2
                                10 x
                                                    250 .-
                                                  4.690 .-
    Cubage : 0,175 m3
                             0,175 \times 4.690 =
                                                    820,75.-Frs
                                                                 821.-Fs
                                                                 20,25 m2.
    Unalite et lattes
                                         55 =
                                                     71,50.-As
    Superficie
                           20,25 m2 x 71,50 =
                                                  1.447,87.-Frs
                                                               1.448.-Frs
                                                               ----
6º Crépissage intérieur.
    Ciment
                                4 X
                                                     16
    Sable
                              0,2 x 180
                                                     36
                         2
                                             *
    Eau
                             0,25 x
0,2 x
0,02 x
                                     45
   Maçons
Aides
                         3
                                                     11,25
   Capita
                                      50
                                                      0,50
                         8
                                             =
                                                     66,75
    Superficie 46,58 m2
                            46,58 x 66,75
                                                 3.109,21
                                             =
                                                             3.109.-Fs
                                                             =======
7º Crépissage extérieur.
   Superficie 50,67 m2
                           50,67 x 66,75
                                                 3.382,22
                                             =
                                                             3.382.-Frs
8º Pavement.
   Ciment
                                8 x
                                                     32 .-
                                                     3,60
   Sable
                            0.02 \times 180
                        *
   Eau
                            0,25 x
0,2 x
0,02 x
                                     45
   Maçons
                                                     11,25
                                    15
                                                      3.-
    Aides
                                             =
   Capita
                                    50
   Sous-pavement bri-
                                                     80 .-
   ques
                                                   130,85
   Superficie 20,25 m2
                          20,25 \times 130,85 = 2.649,71.
                                                            2.650.-Frs
                                                            9° Menuiserie.
   Fenêtres métalliques:
                                                 1.100.-Frs
                            1 F. à
                            1 F. à
                                                 1.200.-Fts
                         2
   Vitres
                                                   450.-Frs
                         8
   M.O.I.
                                                   200.-Frs
                         8
                                                 2.950.-Frs
```

Porte : récupération porte existante.

2.950.-Fs

10º Peinture.

extérieur et intérieur : 1.708.-

1.708.-Frs

11° Linteaux B.A.
2 fenetres et une porte

1.365.-Frs

12º <u>Démolition mur existant</u> 2 m3

300.-Ms

Total général

2

43.066.-Francs